



# PETR Pays Lauragais



## GUIDE ELU(E)S

Août 2020

# LE PAYS LAURAGAIS

VOTRE PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Le Pays Lauragais, fort de ses 167 communes, développe depuis 1998 un projet de développement territorial en s'adaptant sans cesse aux différents dispositifs mis en place par le législateur.

D'abord structuré en Association puis en Syndicat Mixte pour développer le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), il devient le 1er janvier 2015, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

Il rassemble sous une même entité l'exercice de la compétence SCOT et Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), les missions de Pays et les fonctions du Gal des Terroirs du Lauragais.

## Chiffres clés de 2019

+ de 100 000 habitants

167 communes

4 communautés de communes

1 Région

3 Départements

Aude – Haute-Garonne et Tarn

1 PNR du Haut Languedoc  
(5 communes)



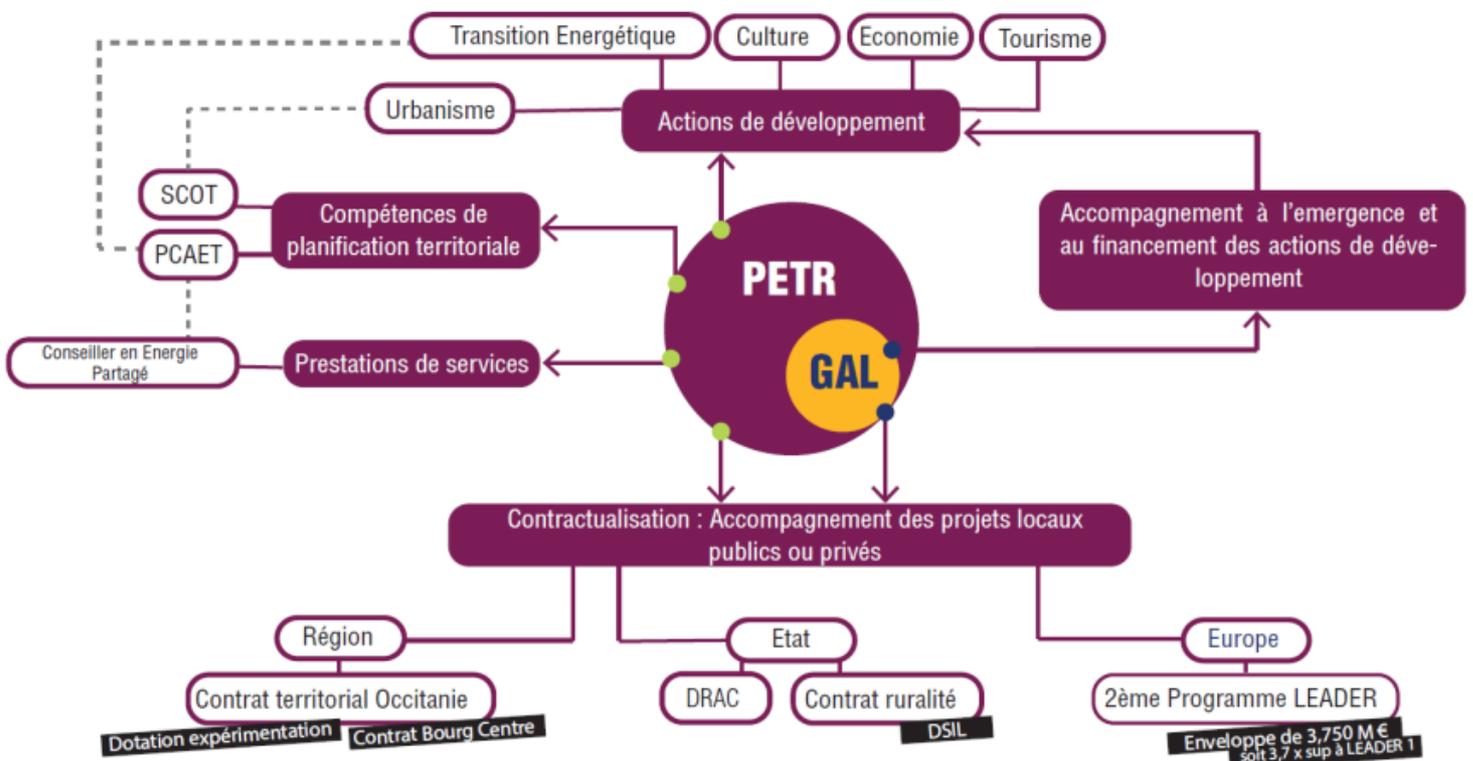
# NOS MISSIONS



## AU SERVICE D'UN PROJET DE TERRITOIRE

- Le PETR **élabore un projet de territoire** pour le compte et en partenariat avec les 4 EPCI qui le composent. Il définit les conditions d'un développement économique, écologique, social et culturel sur son périmètre. Il précise dans le cadre d'une convention territoriale les actions en matière de **développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique** menées, soit par les EPCI membres, soit par le PETR en leur nom et pour leur compte. La convention peut également aborder toute autre thématique d'intérêt général identifiée (culture, tourisme etc ...).
- Le PETR est chargé de l'élaboration, de la révision et de la modification du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)** du Pays Lauragais, en application des dispositions du Code de l'Urbanisme. Le SCOT (révision 1) du Pays Lauragais est opposable depuis le 14 janvier 2019. Dans le cadre de ses compétences, le PETR travaille en concertation avec les autres établissements publics chargés des SCOT limitrophes à son territoire et en particulier, ceux de l'aire urbaine toulousaine dans le cadre de l'INTERSCOT.
- Le PETR constitue le **cadre de contractualisation infrarégionale et infra-départementale** des politiques de développement d'aménagement et de solidarité des territoires. A ce titre, il peut porter et mettre en œuvre les différents dispositifs de contractualisation avec l'Etat, la Région, les Départements et l'Union Européenne (convention territoriale, Pays d'Art et d'Histoire...).
- Le PETR porte **le programme LEADER à travers le GAL des Terroirs du Lauragais** qui en assure le pilotage, l'animation et la gestion.
- Le **PETR** est chargé de l'élaboration **du Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du PETR du PAYS LAURAGAIS**, de la réalisation de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET et de la mise en œuvre des missions du PCAET (suivi, communication, études, animations, ingénierie, etc.) qui lui ont été confiées dans le cadre du programme d'actions, en lieu et place de ses EPCI membres.

**Prestations de service :** Dans le prolongement des compétences et missions citées, le PETR est habilité à réaliser des prestations de service, au profit de ses communautés de communes membres ou des communes incluses dans son périmètre, qui souhaitent en bénéficier, pour répondre à des besoins d'ingénierie bien définis de type « conseil en énergie partagé ». Les bénéficiaires de ces prestations de service participent à leur financement.



# LES INSTANCES CONSULTATIVES

## LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

### LA PARTICIPATION CITOYENNE

Le Conseil de développement (CODEV) est une instance de concertation, de participation et d'échanges, composée de citoyens désirant s'impliquer dans le devenir de leur territoire.

Il est le lieu où se croisent les points de vue, les idées, les propositions et l'expérience d'une grande diversité d'acteurs.

Force de proposition, attaché à la construction collective par le débat, le CODEV s'efforce d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales.

#### **Ses missions :**

- Il contribue à l'élaboration, à la révision, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire
- Il émet un avis sur les documents de prospective et de planification : Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local de l'Habitat, Plan de Déplacement Urbain, ...
- Il contribue à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable, notamment dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial
- Il peut s'autosaisir de toute question relative à l'intérêt général

**Exemple d'action :** Développement des « apéros de Pays »



*Démarche de valorisation et de promotion des produits alimentaires issus du Pays Lauragais tout en :*

- *Offrant aux producteurs du territoire la possibilité de trouver de nouveaux débouchés pour leurs produits locaux.*
- *Donnant la possibilité au traiteurs de développer leur activité en travaillant des produits du terroir de qualité.*
- *Permettant aux collectivités territoriales de valoriser les productions locales.*

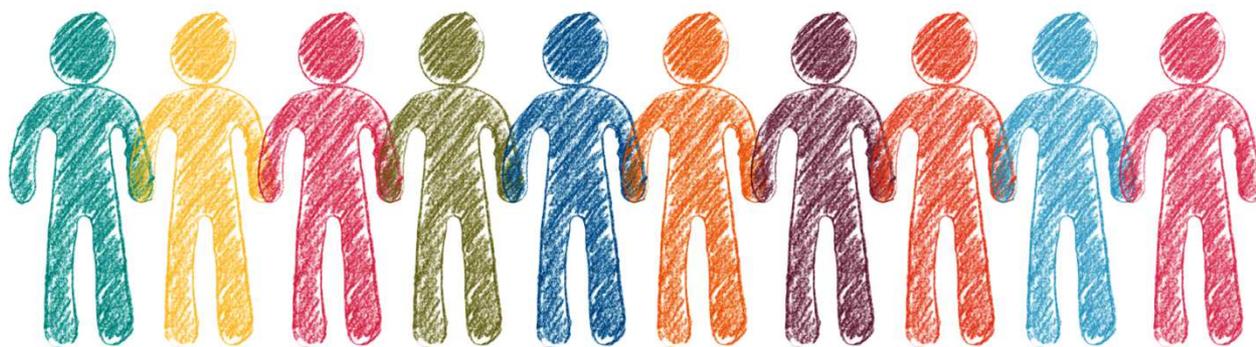


Apéro de Pays du 04 déc 2019

## LA CONFERENCE DES MAIRES

La conférence des maires est une instance de concertation composée des 167 maires du Pays Lauragais. Elle se réunit au moins une fois par an.

La conférence des maires rend un avis consultatif aux grandes étapes du projet de territoire.



# LES INSTANCES DECISIONNAIRES



## LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Les commissions de travail thématiques sont composées de membres du comité syndical et permettent l'émergence et la mise en œuvre d'actions.

Elles sont présidées par 2 élus (co-présidence haut-garonnaise/tarnaise et audoise) pour assurer l'équilibre territorial du PETR. Peuvent y être associés ponctuellement des techniciens ou experts sur des sujets qui les concernent.

**Les Commissions de travail du PETR du Pays Lauragais :**



## LE BUREAU SYNDICAL

Elu par les membres du Comité syndical, le Bureau syndical se compose de 26 membres, représentants du territoire dont 8 vice-président(e)s et 1 Président(e).

L'instance stratégique du PETR, le Bureau s'appuie sur les réflexions menées par les commissions de travail.

## LE COMITE SYNDICAL

Les élu(e)s du Comité syndical sont nommé(e)s par chacune des 4 communautés de communes adhérentes. Le Comité syndical du PETR se compose de 63 délégués titulaires et 63 délégués suppléants.

Au même titre qu'un Conseil municipal ou Conseil communautaire, le Comité syndical délibère sur proposition du bureau syndical sur les actions conduites par le Pays et vote le budget annuel.

# LE GAL

## FINANCEMENT ET ANIMATION DE PROJET

Un GAL est un Groupe d'Acteurs locaux qui gère un programme LEADER sur un territoire déterminé.

Un programme LEADER, « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale » est un programme européen sur 6 ans dédié aux territoires ruraux. Pour mettre en œuvre ce programme, l'Europe attribue aux GAL sélectionnés :



Une enveloppe financière  
Le GAL des Terroirs du Lauragais s'est vu doté d'une enveloppe de **3,75** millions d'euros pour accompagner sa stratégie sur 2014 - 2020.



Des moyens humains pour animer le territoire, accompagner les porteurs de projets, coordonner les actions, appuyer l'émergence de projets et assurer la gestion administrative des dossiers.

Un Groupe d'Acteurs Locaux (GAL) est composé de deux collèges : acteurs privés et acteurs publics, chargés de piloter le programme. Ce dispositif n'a pas d'entité juridique propre; il est porté directement par le PETR.

( Une instance décisionnelle = le comité de programmation )

## Un outil financier au service d'une stratégie locale de développement

Pour candidater au programme européen LEADER, les membres d'un GAL doivent définir un projet de développement pour leur territoire, appelé « Stratégie Locale de Développement ». Les projets qui entrent dans cette stratégie sont accompagnés par le GAL grâce aux moyens financiers et humains attribués par l'Europe. Ces moyens constituent un véritable levier opérationnel pour la mise en œuvre des projets et leur financement en mobilisant les contreparties publiques nationales : Etat, Région, Départements, Communautés de communes, etc.

### La stratégie de développement locale du GAL des Terroirs du Lauragais :

*« Bien accueillir et bien vivre en Lauragais : agir pour un territoire vivant, attractif et durable »*

Soutenir la diversification de l'emploi local et l'innovation

Développer un tourisme de pleine nature éco-responsable

Elaborer et mettre en œuvre des opérations de coopération

Les 6 objectifs stratégiques du GAL des Terroirs du Lauragais

Moderniser et structurer l'offre culturelle. Singulariser le territoire

Maintenir la qualité des services publics de proximité

Développer l'offre de produits touristiques. Promouvoir la destination touristique du Lauragais



# LE PETR DU PAYS LAURAGAIS

UN OUTIL AU SERVICE DU TERRITOIRE

## TOP 5 des raisons de devenir délégué au PETR

1

**Pour en être acteur, et participer à la définition d'une politique de développement territorial sur des thématiques variées** telles que la culture, le tourisme, la transition énergétique et écologique, l'économie, la mobilité, l'alimentation ... sur des enjeux partagés à l'échelle des 4 intercommunalités

2

**Pour être entendu** : le Pays Lauragais est un territoire d'échelle supra territoriale, qui contractualise (ou conventionne) avec une diversité de partenaires : l'Europe (le PETR porte le Gal et son enveloppe de fonds européens leader), l'Etat (contrat de ruralité), la Région (contrat territorial Occitanie), les Départements (Aude, Haute-Garonne, Tarn), le PNR du Haut-Languedoc, les CAUE (11-31-81) ...dont la voix est entendue à des échelles plus larges (le PETR a des représentants à l'assemblée des territoires et au parlement de la montagne de la Région Occitanie, à l'InterScot du grand bassin toulousain, à l'ANPP...)

3

**Pour avoir les moyens de développer la participation citoyenne** (via son COncil de Developpement-CODEV) et répondre aux enjeux (accentués ces derniers temps) d'un développement en « bottom up ».

4

Parce que le PETR est une **structure souple**, de taille cohérente et humaine, **capable de s'adapter** rapidement aux évolutions réglementaires **et dotée d'une ingénierie au service du territoire** qui a l'habitude de travailler sur des projets de **coopérations** et de **mises en réseaux**.

5

Parce que **le PETR a des compétences propres** (SCOT, PCAET) qui lui confèrent une **autonomie en matière d'aménagement du territoire et gère une enveloppe de fonds européens** (enveloppe LEADER de 3,75 millions d'euros pour la programmation 2014-2021)

## ET APRES ?

Dès septembre 2020, les élus nouvellement nommés vont s'attacher à :

- Actualiser le projet de territoire validé en 2015, poursuivre les missions en cours et définir les nouvelles priorités
- Préparer, à partir du projet défini ensemble, la suite des contractualisations :
  - le futur contrat de ruralité avec l'Etat
  - le futur contrat territorial Occitanie avec la Région
  - la nouvelle candidature leader
- Renouveler le CODEV (ses membres, sa fonction, son organisation.)
- Travailler à de nouvelles coopérations infra et supra territoriales avec l'ensemble de nos partenaires territoriaux.

# L'EQUIPE TECHNIQUE

AOUT 2020



Sylvie FORESTIER

Directrice



Delphine BAQUER

Secrétaire - assistante de gestion  
- comptabilité - RH



Romain BENEST

Conseiller en énergie partagé

## Les chargé(e)s de mission



Laurie MILESI

Développement territorial  
et contractualisation



William DUPRE

Développement culturel



Lise VERGUET

Communication et tourisme



Mélanie LUCBERNET

Aménagement et urbanisme



Mathilde LOSEGO



Corentin JANOTTO

Transition énergétique

## L'équipe du GAL des Terroirs du Lauragais



Brigitte GLAIN

Coordinatrice du GAL



Florence JUAN GLENAT

Gestionnaire du GAL

*Le PETR du Pays Lauragais a déménagé temporairement,  
Retrouvez nous à l'adresse suivante :*  
**Le Moulin - Chemin du Gril - 31560 Nailloux**

Adresse administrative :  
PETR du Pays Lauragais  
3 chemin de l'Obélisque  
11320 Montferrand

☎ 04 68 60 56 54

✉ [pays.lauragais@orange.fr](mailto:pays.lauragais@orange.fr)

GAL des Terroirs du Lauragais

☎ 04 68 60 56 58 / 06 87 66 82 83

✉ [gestionnaire.gal.lauragais@orange.fr](mailto:gestionnaire.gal.lauragais@orange.fr)

Retrouvez-nous sur



**Pays Lauragais** : [www.payslauragais.com](http://www.payslauragais.com)

**Plateforme culturelle** : [www.lauragais-culture.fr](http://www.lauragais-culture.fr)

**Facebook Pays**: <https://www.facebook.com/PaysLauragais/>

**Facebook Canalathlon** : <https://www.facebook.com/canalathlonLauragais/>

**Twitter** <https://twitter.com/PaysLauragais>



**PETR**  
**Pays Lauragais**